

MAPA n°2024-035

Construction d'un bâtiment d'activités CMP à destination des enfants, des adolescents et des adultes à Nérac pour le CHD La Candélie

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 22 janvier 2025 à 12h

Marche Public pour des missions de CT, CSPA et OPC

Règlement de la consultation (RC)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
OBJET	3
DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
CONTENU DE LA MISSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
NOMENCLATURE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
DUREE DU MARCHE	4
CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
VARIANTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3. INTERVENANTS	5
COORDINATION POUR LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	5
MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
DOCUMENTS A PRODUIRE	6
7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
SELECTION DES CANDIDATURES	7
ATTRIBUTION DES MARCHES	7
SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	9
9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT	9
PROCEDURES DE RECOURS	9

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet

Les stipulations du présent marché concernent une consultation allotie pour des **missions de Bureau de Contrôle (Lot 1), CSPS (Lot 2) et d'ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) (Lot 3)** dans le cadre de la construction neuve d'un bâtiment d'activités à destination des enfants, des adolescents et des adultes d'une surface de plancher estimée à environ 800 m² à NERAC, pour le compte du CHD La Candélie.

Actuellement, les CMP Adultes, Enfants et Adolescents occupent un même bâtiment au 17 avenue du Maréchal Foch à Nérac. Le bâtiment n'est pas adapté et n'offre plus les surfaces suffisantes pour répondre aux besoins des trois structures.

Lieu d'exécution :

Le site concerné par le projet de construction s'implante sur la parcelle cadastrale n°744 d'une surface totale d'environ 2 115m², située 11 Impasse du Pin à Nérac. La parcelle est actuellement vierge de toute construction.

Le bâtiment, implanté en Rdc offrira environ 700 m². Il s'agit d'un ERP de type W, 5^{ème} catégorie.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée à environ 1 350 000 €.

Le planning prévisionnel pour cette opération est d'environ 39 mois :

- 12 mois pour les études du Moe et la consultation des entreprises
- 15 mois de travaux
- 12 mois de GPA

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique.

1.2. Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Il est prévu une décomposition en 3 lots :

- Lot 1 : Bureau de Contrôle
- Lot 2 : Coordination sécurité et protection de la santé
- Lot 3 : Ordonnancement Pilotage et Coordination

Concernant du lot 1, Bureau de Contrôle, les prestations sont réparties en 5 phases comme suit :

Phases	Désignation
Phase 1	Examen des documents de conception
Phase 2	Examen des documents d'exécution en période de préparation et formulation des avis
Phase 3	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle et formulation des avis en période de travaux
Phase 4	Établissement des rapports et attestations de réception
Phase 5	Examen des travaux effectués pendant la période de garantie de parfait achèvement

Concernant le lot 2, CSPS, les prestations sont réparties en 2 phases comme suit :

Désignation
Phase conception
Phase réalisation

Le détail des missions par phases est décrit dans chaque CCP.

1.3 Nomenclature

Lot	Code principal	Description
1	71356100-9	Services de contrôle technique
2	71317210-8	Services de conseil en matière de santé et de sécurité
3	71520000-9	Services de conduite des travaux

2. Conditions de la consultation

2.1. Etendue et Mode de consultation

Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles au sens de la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, passé en application des articles R2123-1 et R2131-12 du Code de la Commande publique (CCP).

Il sera conclu par référence aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales - Prestations Intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

Conformément aux Articles R2122-1 à R2122-9 du Code de la Commande publique (CCP), le présent marché pourra faire l'objet d'un marché similaire.

2.2. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3. Variantes facultatives ou obligatoires

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

Aucune variante facultative n'est autorisée.

Le dossier de consultation ne présente aucune variante obligatoire.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article R 2113-7 du Code de la commande publique.

3. Intervenants

3.1 Pouvoir adjudicateur

GHT Lot et Garonne
Direction des achats
Centre hospitalier Agen-Nérac
Route de Villeneuve
47 923 AGEN CEDEX 9

3.2 Maître d'ouvrage

Centre Hospitalier Départemental La Candélie
Route de la Candélie
47480 Pont-du-Casse

3.3 Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par l'AMO du Maître d'ouvrage, la société KAPEA.

3.4 Maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre ainsi que ses missions seront précisées ultérieurement aux titulaires des lots.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) propre à chaque lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot

Les documents de la consultation sont disponibles sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5. Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun cas d'exclusion des procédures de marchés publics Option 1 : choix du DUME (recommandé) : DUME complété (format XML et PDF) Option 2 : choix formulaires DC1 et DC2 (cf. www.economie.gouv.fr) - DC1 et DC2 complétés - Déclaration sur l'honneur justifiant du respect des obligations issues du droit social et du droit environnemental	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Que vous utilisiez le DUME ou les DC1 et DC2, portez les informations demandées ci-dessous dans les formulaires, et ajouter dans votre dossier de réponse les pièces justificatives éventuelles.

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Que vous utilisiez le DUME ou les DC1 et DC2, portez les informations demandées ci-dessous dans les formulaires, si nécessaire, remettre les pièces justificatives éventuelles en plus de ces formulaires.

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat		Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit :

- le document unique de marché européen (DUME) – procédure recommandée
- les formulaires DC1 – lettre de candidature et DC2 - déclaration du candidat, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Chacun des certificats précités pourra donc faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur Etat d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE)
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
Le mémoire technique et les documents associés servant à l'analyse du critère d'attribution « valeur technique » de l'offre, à fournir par le candidat

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre via la plateforme de dématérialisation du maître d'ouvrage :
www.marches-publics.gouv.fr

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

7. Examen des candidatures et des offres

7.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Pour l'ensemble des lots, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0 %
2-Valeur technique au vu du mémoire technique permettant l'analyse des éléments suivants	70.0 %
<i>2.1-qualité de l'équipe affectée au projet : organigramme fonctionnel de l'équipe affectée à l'opération avec nom des intervenants, titulaire de la mission et suppléant(s), missions de chacun.</i>	20.0 %
<i>2.2-compétences et expériences de l'équipe projet : CV des intervenants comprenant les dates, titres d'études et le nombre d'années d'expériences en bureau de contrôle</i>	30.0 %
<i>2.3-pertinence de la méthodologie et de l'organisation pour les différentes missions</i>	20.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.

Les critères sont notés sur 10.

Les sous-critères sont notés sur 10.

1/ Le critère prix des prestations (30%) sera jugé au vu du montant de l'offre.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

L'offre la plus basse obtient la note de 10.

Soit Mbasse le montant de l'offre la plus basse (moins disante).

Soit Mn le montant de l'offre à noter.

Note (sur 10) de l'offre à noter = $30-20 \cdot (Mn/Mbasse)$

Un rapport de 1 à 1.5 est donc toléré.

La note de 0 sera appliquée à partir de 1.5 fois plus cher.

2/ Le critère valeur technique (70 %) sera jugé sur

- 2.1-qualité de l'équipe affectée au projet : organigramme fonctionnel de l'équipe affectée à l'opération avec nom des intervenants, titulaire de la mission et suppléant(s), missions de chacun.
- 2.2-compétences et expériences de l'équipe projet : CV des intervenants comprenant les dates, titres d'études et le nombre d'années d'expériences en bureau de contrôle
- 2.3-pertinence de la méthodologie et de l'organisation pour les différentes missions (et/ou phases si projet avec phases)

Le mémoire technique doit faire l'objet d'une identification précise dans les items correspondants dudit document.

Fourchette de notation et appréciation de l'offre pour le critère Valeur technique :

Note entre 8 et 10 - La proposition répond de manière très satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 6 et 7,9 - La proposition répond de manière satisfaisante aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 4 et 5,9 - La proposition répond moyennement aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 2 et 3,9 - La proposition répond de manière lacunaire à certaines exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 1 et 1,9 - la proposition répond insuffisamment par manque d'éléments d'appréciation aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Disqualifiée - La proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation, « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée ».

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il est très important que le montant total de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) soit correctement reporté à l'acte d'engagement.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec les 3 candidats qui auront remis les meilleures offres appropriées, dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. À l'issue des négociations, après confirmation par chaque candidat des modifications éventuelles de son offre, l'acheteur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés définis précédemment.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation si celle-ci correspond à son besoin.

Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre ou sur certains des éléments (prix du marché, ...). La négociation se déroulera par échanges sur la plateforme de dématérialisation.

Faute d'envoi d'une nouvelle offre après négociation dans le délai définitif c'est l'offre initiale qui sera considérée comme définitive et sera jugée en fonction des critères définis au présent règlement de consultation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les documents listés ci-dessous :

- La délégation de pouvoir de la personne habilitée à engager la société.
- En cas de groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation par les autres membres en précisant les conditions de cette habilitation.
- les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8. Renseignements complémentaires

8.1 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Aucune question posée via un autre support ne sera prise en compte par l'acheteur.

Un seul envoi regroupant l'ensemble des questions est à privilégier.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet

CS 21490

33063 BORDEAUX

Tél : +33 556993800

Télécopie : +33 556243903

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
CCIRA de Bordeaux
103b rue Belleville
BP 952
33063 BORDEAUX

Tél : +33 556692718

Courriel : na.polec@direccte.gouv.fr